

## ARBITRAGE :

Lors de la dernière réunion du comité directeur avait été évoquée la possibilité de lever l'interdiction d'arbitrer aux élus. Aucun texte n'a été trouvé sur ce point, chaque fédération prend la décision.

Conformément au vote effectué lors de la réunion de février, l'interdiction est levée. La Fédération Française du Sport Travailleuse nous a écrit afin de nous demander une formation en arbitrage. Une convention avec cette fédération a été signée le 23 mai 2012. C'est donc possible.

Les frais devront passer par le centre de formation. Le règlement sera modifié pour le poids des boules des jeunes: les boules de 600 grammes seront autorisées jusqu'à 12 ans au lieu de 11 ans pour être en adéquation avec notre catégorie minimale.

Est-il possible d'obtenir des blousons d'arbitres par d'autres distributeurs?  
Réponse: La seule tenue officielle est la tenue ERIMA La moyenne d'âge des arbitres s'élève à 61,5 ans.

Nous manquons d'arbitres dans plusieurs régions.

Question ouverte: Comment recruter des arbitres? Imposer des arbitres par club?  
Par comité?